

Le 1^{er} juin 2026

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 1^{er} juin 2026, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Martin Rodrigue, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Harold Létourneau, M. Pascal Poulin, M. Alain Dumas, M. Alain Bouchard et Mme Kim Boulanger;

Mme Bianca Perreault, conseillère, est absente.

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Martin Rodrigue.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-06-137 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de correction – Règlement no 443-2026 décrétant des travaux de 2 845 993 \$ dans le cadre d'un développement domiciliaire et un emprunt de 1 371 993 \$
5. Résultat appel d'offres – Prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173, réfection de la 5^e Rue et développement résidentiel – Octroi contrat section D de la soumission

6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 443-2026

26-06-138 ATTENDU QU'une erreur de concordance apparaît de façon évidente dans le règlement no 443-2026, intitulé « Règlement décrétant des travaux de 2 845 993 \$ dans le cadre d'un développement domiciliaire et un emprunt de 1 371 993 \$ »;

ATTENDU QU'un procès-verbal de correction a été préparé conformément aux dispositions applicables afin de corriger cette erreur sans en modifier la substance ni l'objet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction daté du 27 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. HAROLD LÉTOURNEAU,
APPUYÉ PAR M. ALAIN DUMAS,
ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de correction daté du 27 mai 2026 concernant le règlement no 443-2026;

QUE les corrections qui y sont décrites soient intégrées au règlement no 443-2026 comme si elles avaient fait partie du texte original lors de son adoption;

QUE le procès-verbal de correction soit annexé aux archives du règlement et fasse partie intégrante de celui-ci pour toutes fins que de droit.

RESULTAT APPEL D'OFFRES – PROLONGEMENT DE L'EGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 173, REFECTION DE LA 5^E RUE ET DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL – OCTROI CONTRAT SECTION D DE LA SOUMISSION

26-06-139 ATTENDU que des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal, le 9 mars 2026, à 10 h;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et en voici les résultats (taxes incluses) :

R.J Dutil & Frères Inc.	3 672 753.88\$
Lafontaine & fils Inc.	4 287 352.25\$
Giroux & Lessard Ltée	4 327 133.70\$
Excavation Bolduc Inc.	4 413 166.70\$
T.G.C. Inc.	4 570 000.00\$
Les constructions de l'amiante Inc.	4 813 653.42\$

ATTENDU qu'après analyse, la firme Stantec n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Dutil & Frères Inc., au montant de 3 672 753.88 \$ taxes incluses;

ATTENDU que la résolution no 26-04-107 octroyait le contrat à R.J. Dutil & Frères Inc. pour les sections A, B et C du bordereau, ce qui correspondait aux travaux alors autorisés;

ATTENDU l'approbation d'emprunt reçue du MAMH, le 28 mai 2026, pour les travaux concernant le développement domiciliaire faisant partie de l'entente promoteur et correspondant à la section D du bordereau de soumission :

Section D du bordereau

Développement résidentiel (entente promoteur), projet #158140697
Au coût de 1 555 629.10 \$ plus taxes

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement

Que le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à R.J. Dutil & Frères Inc., pour les travaux décrits à la section D du bordereau de soumission, pour un montant de 1 555 629.10 \$ plus taxes

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-06-140 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 36.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 juin 2026, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
1^{ER} JUIN 2026**

Je, Martin Rodrigue, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Martin Rodrigue
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière trésorière